



Ligue Francophone  
**Triathlon**

## **Modalités de soutien aux athlètes sélectionnés pour les championnats d'Europe (Europe Triathlon) et du Monde (World Triathlon) dans les catégories Elite/U23/Junior et Jeunes A.**

### **Contexte :**

Dans sa démarche d'ouverture et pour rendre le succès possible, la LF3 a élaboré des modalités de soutien financier qui permettent à des athlètes avec ou sans statut ADEPS d'être soutenus pour les Championnats d'Europe (CE) et Championnats du Monde (CM) en triathlon et duathlon. Il est intéressant selon la direction technique de la LF3, d'intervenir pour soutenir ces athlètes dont l'engagement est total dans le triathlon et ses disciplines apparentées. Cela concerne spécifiquement les disciplines suivantes :

- Triathlon Sprint/Standard Distance
- Duathlon Sprint ou Standard Distance
- Triathlon « Middle Distance »
- Triathlon « Long Distance »

### **1. Premier cas : sous statut Adeps**

*L'athlète est sous statut ADEPS au moment de la course, les frais sont pris en charge par la LF3 dans les limites des plafonds et des frais admissibles par l'ADEPS et après accord de la direction technique.*

### **2. Deuxième cas : pourrait obtenir un statut**

*L'athlète n'est pas sous statut ADEPS au moment de la course, mais réalise les critères d'obtention d'un statut ADEPS lors de la course, une demande de statut ADEPS sera donc effectuée. Si le statut est accordé par l'Adeps et qu'une augmentation de subside est accordée, les frais sont pris en charge par la LF3 dans les limites des plafonds et des frais admissibles par l'ADEPS et après accord de la direction technique.*

Si l'augmentation de subsides n'est pas accordée par l'Adeps, la LF3 s'engage à prendre en charge 500€ pour les CE et 750€ pour les CM. Cela pourrait être éventuellement plus, dans le cas où il reste du budget à la fin de l'année.

### **3. Troisième cas : pas de statut, mais dans les critères de sélection**

*L'athlète n'est pas sous statut ADEPS au moment de la course, et ne réalise pas les critères d'obtention d'un statut ADEPS lors de la course.*

Pour les disciplines listé en haut, et dans le cas où l'athlète a réussi les critères de sélection A, B ou C. Une aide financière sera apportée par la LF3. Elle sera de 500 euros

pour les CE et 750 euros pour les CM. Ce montant sera utilisé pour le transport, le logement et l'inscription à la course. La trisuit nationale belge et un t-shirt seront offerts.

#### **4. Quatrième cas : sélection sans statut et sans réussite de critères A, B ou C**

En cas de sélection sous discrétion du comité de sélection sans réussite des critères A, B ou C, un soutien financier ne sera donc pas débloqué par la LF3.

#### **Fonctionnement:**

L'organisation des Championnats sera assurée par le(s) Team Leader(s) de la LF3 et 3VL. Peu importe le cas dans lequel l'athlète s'est qualifié, tous les athlètes sélectionné(e)s seront intégrés avec l'équipe nationale (hôtel, transfert, vols, etc.). Un briefing de la mission et les frais associés seront communiqués au préalable.

Pour les athlètes provenant du troisième cas, les frais excédant les 500€ ou 750€ seront facturés à l'athlète après la compétition.

Pour les athlètes provenant du quatrième cas, l'ensemble des frais lui seront facturés après la course.

Ce fonctionnement est valable pour l'année 2026 et 2027 et sera à réexaminer en décembre 2027.